



## Fenêtres et limite de propriété

-----  
Par Jack Monto

Bonjour,

Je souhaiterais construire sur un terrain très étroit. Le Plu oblige à se tenir soit à 3 m, soit en limite de propriété. J'ai choisi la limite de propriété mais c'est un auvent qui va me servir pour aller jusqu'à cette limite.

Je voudrais savoir à quelle distance minimale je peux positionner le mur de la maison avec une fenêtre. La loi indique 1,90 m pour une vue droite. Est ce que je serai donc autorisé à installer cette fenêtre alors que si je n'avais pas de auvent je devrais la tenir à 3m ?

En espérant avoir été clair, merci pour vos avis.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

La construction est à 3m ou en limite.

Si la construction est en limite, vous ne pouvez pas mettre de fenêtre sur le mur qui se situe sur la limite.

Votre architecte doit vous aider à prévoir un plan qui respecte à la fois le PLU et le code civil.

-----  
Par Jack Monto

Merci pour votre réponse mais comme je le disais c'est l'aplomb d'un auvent ouvert qui va faire que la construction va se trouver en limite de propriété. Le mur de la maison sera en recul. Je me demande quelle est la distance minimale je pourrais implanter ce mur avec une fenêtre. Le Plu ne dit rien là dessus et la loi parle de 1,90m

-----  
Par yapasdequoi

Vous avez la réponse.